

EXTRAIT DE DELIBERATION DE LA COMMUNE DE DIRAC

AR Prefecture

016-211601208-20251020-D2025505-DE
Reçu le 27/10/2025



Délibération : D_2025-5-05

Nombre de conseillers en exercice : 17

Présents : 13

Votants : 16

L'an deux mille vingt cinq, le lundi 20 octobre à 18 h 30, le Conseil dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle des fêtes à Dirac, sous la présidence de Bénédicte MONTÉGU, Le Maire.

Date de convocation du Conseil : 13 octobre 2025

Présents : Mesdames Isabelle BOINEAU, Annick CHEVALERIAS, Stéphanie GONTIER, Véronique LANOË-MALIVERT, Marion MAUREL, Bénédicte MONTÉGU, Isabelle TRANCHET, Messieurs Frédéric ARTAUD, Cédric COLLET, Anthony DOUET, Dominique GOUYGOU, Vincent MORA, Yannick MOREAU.

Pouvoirs :

Madame Anne DUBOIS à Monsieur Anthony DOUET

Madame Stéphanie DULAC à Madame Véronique LANOË-MALIVERT

Monsieur Pascal LAFENETRE à Madame Bénédicte MONTÉGU

Objet :

Participation financière aux dépenses de fonctionnement des écoles publiques d'accueil

Excusé(s) : Monsieur Jean-Marie MICHELET

Secrétaire de Séance : Madame Isabelle BOINEAU

Madame le Maire informe l'Assemblée qu'un enfant de la commune est scolarisé en classe ULIS à l'école élémentaire publique de Mouthiers sur Boême (16440).

Conformément à l'article 23 de la loi n°83-663 du 22 juillet 2023 modifiée, qui définit les règles applicables de répartition intercommunales des charges.

En vertu de l'article L.212-8 de Code de l'Education, la commune de résidence d'un élève est tenue de participer aux dépenses afférentes à la scolarisation dans une école élémentaire ou maternelle publique d'une autre commune dans certains cas.

La commune de Mouthiers sur Boême demande une participation de **1050 €**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention relative à la répartition des charges de fonctionnement des écoles publiques sur la commune d'accueil.

AUTORISE Madame le Maire à signer le mandat correspondant à cette dépense d'un montant de 1050 €.

Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

Madame Le Maire
Bénédicte MONTÉGU

Emis le 20/10/2025, transmis en Préfecture et rendu exécutoire le 27/10/2025

